

Par la présente, le fabricant

Fröling Heizkessel- und Behälterbau Ges.m.b.H., A-4710 Grieskirchen, Industriestraße 12

déclare sous sa responsabilité exclusive que la machine désignée ci-après :

Désignation : Chaudière à plaquettes et à granulés
Types : TMe 300, TMe 350, TMe 400, TMe 450, TMe 500, TMe 550
TMe 300 EFZ, TMe 350 EFZ, TMe 400 EFZ, TMe 450 EFZ, TMe 500 EFZ
TMe 550 EFZ
Propriété : Chaudière pour chauffage central pour combustibles solides conformément à
EN 303-5
Présenté dans : Numéro de projet P101172
y compris les composants accessoires optionnels suivants :
Traitement des fumées EFZ ; Allumage additionnel pour alimentation ;

est conforme aux dispositions des directives de l'UE 2006/42/CE (Directive machines), 2014/35/UE (Directive basse tension), 2014/30/UE (Directive CEM) et règlement (UE) 2015/1189 portant modalités d'application de la directive 2009/125/CE (Directive sur l'écoconception) avec les points suivants à noter:

EN ISO 12100, EN 60335-2-102, EN 61131-2

La documentation technique de cette machine est gérée par :

Fröling Heizkessel- und Behälterbau Ges.m.b.H., A-4710 Grieskirchen, Industriestraße 12

Cette déclaration est valide uniquement en combinaison avec la déclaration de remise signée (voir verso) dans laquelle tous les points mentionnés sont vérifiés. La présente déclaration perd sa validité en cas de transformation ou de modification de la machine, ainsi qu'en cas de non-respect des dispositions du mode d'emploi et des instructions de montage. Cette déclaration de conformité ne s'applique pas aux composants tiers intégrés hors de la gamme de produits Fröling.

Grieskirchen, 11.06.2025

i. A. 

Ing. Andreas Hager, Technischer Leiter

DÉCLARATION DE REMISE sur la déclaration de conformité

Numéro client :												
Adresse du client (lieu d'installation) :						Installateur/Chauffagiste/Personne chargée de la mise en service :						
Types de chaudière	<input type="checkbox"/>	TMe 300	<input type="checkbox"/>	TMe 350	<input type="checkbox"/>	TMe 400	<input type="checkbox"/>	TMe 450	<input type="checkbox"/>	TMe 500	<input type="checkbox"/>	TMe 550
	<input type="checkbox"/>	TMe 300 EFZ	<input type="checkbox"/>	TMe 350 EFZ	<input type="checkbox"/>	TMe 400 EFZ	<input type="checkbox"/>	TMe 450 EFZ	<input type="checkbox"/>	TMe 500 EFZ	<input type="checkbox"/>	TMe 550 EFZ
Numéro de série												
Accessoires	<input type="checkbox"/>	Traitement des fumées EFZ				<input type="checkbox"/>	Allumage additionnel pour alimentation					
	<input type="checkbox"/>	Mélangeur à lames de ressort FBR / FBR-G *)				<input type="checkbox"/>	Mélangeur à bras articulés GAR / GAR-G *)					
	<input type="checkbox"/>	Vis sans fin pour granulés *)				<input type="checkbox"/>	Vis de transfert *)					
	<input type="checkbox"/>	Racleur hydraulique *)				<input type="checkbox"/>	Extraction par vis sans fin inclinée *)					
	<input type="checkbox"/>	Extraction par vis sans fin horizontale *)				<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	*) Attention : Déclaration de remise séparée					
Les points suivants sont contrôlés :												
<input type="checkbox"/>	Utilisation conforme de l'installation expliquée conformément à la documentation											
<input type="checkbox"/>	Inspection et nettoyage de l'installation conformes expliqués conformément à la documentation											
<input type="checkbox"/>	Action et contrôle des dispositifs de sécurité expliqués conformément à la documentation											
<input type="checkbox"/>	Exhaustivité des documents contrôlée sur la base du sommaire et remise											
<input type="checkbox"/>	Première mise en service effectuée, documentée et rapport de mise en service remis											
<input type="checkbox"/>	Plaque signalétique posée											
<input type="checkbox"/>	Aucun défaut de sécurité constaté											
Remarques :												
<input type="checkbox"/>	Les modifications apportées à la chaudière, en particulier la désactivation ou le retrait des équipements de sécurité, entraînent l'annulation de la garantie et la perte de la conformité CE											
<input type="checkbox"/>	Numéro SAV du fabricant communiqué											
<input type="checkbox"/>	Les équipements de chauffe doivent être contrôlés avant la première utilisation et de manière récurrente. En Autriche, les installations à usage industriel d'une puissance calorifique nominale ≥ 50 kW sont soumises au contrôle annuel conformément à l'ordonnance FAV											
Date				Détenteur				Personne chargée de la mise en service				
La déclaration de conformité CE n'est valide qu'avec une déclaration de remise signée et correctement renseignée dans le cadre d'une mise en service. Le document original doit être conservé sur le lieu de mise en place. Les personnes chargées de la mise en service sont priées de renvoyer à la société Froling une copie de la déclaration de remise avec la carte de garantie. Si la mise en service est effectuée par le service après-vente de Froling, la validité de la déclaration de remise est indiquée sur le justificatif de prestations du service après-vente.												